

TULLE, le 15 mars 2016

DELEGATION AU MAIRE

(Délibération du Conseil Municipal du 23 juin 2014)

*Secrétariat Général
SC/CL*

Arrêtés du 15 Mars 2016

N° 27- Arrêté portant approbation de l'avenant N° 12 à la convention d'occupation de locaux sis Immeuble Turgot 2, rue de la Bride à Tulle, par l'Association Amnesty International (Montant du loyer annuel 168,67 €).

N° 28- Arrêté portant approbation de l'avenant n° 7 à la convention souscrite avec l'Association des « Assistantes Maternelles de la Corrèze » pour l'occupation d'un local dans le bâtiment des associations Immeuble TURGOT - sis 2, rue de la Bride à Tulle (Montant de la redevance annuelle 431,64€).

N° 29- Arrêté portant approbation de l'avenant N°14 à la convention souscrite avec l'Association La Commune Libre du Trech pour l'occupation de locaux sis Immeuble Turgot - 2 rue de la Bride à Tulle (Montant du loyer annuel 483,33 €).

N°30- Arrêté portant approbation de l'avenant N°16 à la convention d'occupation de locaux par l'Association "Corrèze Environnement" - Immeuble Turgot 2, rue de la Bride (Montant du loyer annuel 439,06€).

N° 31 - Arrêté portant approbation de l'avenant n°8 à la convention souscrite avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles pour l'occupation de locaux – Place Albert Faucher (Montant de la redevance annuelle 346,83€).

N° 32- Arrêté portant approbation, pour régularisation, de l'avenant N°15 à la convention d'occupation de locaux par l'association « Généalogie en Pays de Tulle » - Immeuble Turgot, 2 rue de la Bride à Tulle (Montant du loyer annuel 198,96 €).

N° 33- Arrêté portant approbation de l'avenant n° 7 à la convention souscrite avec l'association "No Comment" pour l'occupation de locaux sis dans l'ancien bâtiment du "Couteau de Corrèze", ZAC de la Solane (Montant du loyer annuel 346,83€).

N° 34- Arrêté portant approbation de l'avenant n°5 à la convention souscrite avec l'association "UFC Que Choisir" pour l'occupation d'un local sis Place Albert Faucher (Montant de la redevance annuelle 425,36 €).

N°35- Arrêté portant approbation de la proposition financière faite par la SAS ADREXO pour la distribution du bulletin municipal Tulle Mag (Montant de la prestation 642,58 € TTC par distribution).

N° 36- Arrêté décidant l'encaissement d'un chèque de 261.48 € présenté par GROUPAMA d'OC correspondant au remboursement du sinistre, franchise déduite, survenu courant novembre 2014 Rue Aragon à Tulle.

N°37 - Arrêté décidant l'encaissement d'un chèque de 746.49 € présenté par GROUPAMA d'OC correspondant au versement de l'indemnité suite au sinistre survenu le 27 décembre 2015, Rue Pauphile.

Le Maire - Adjoint,

Dominique GRADOR